

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 8 juillet 2024 de 19 h 30 à 21h15** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Carol Moreau, Gaston Leblanc, Leopold Briand et Denis Beaudin

Le conseiller Denis Anderson est absent.

2024-07-08

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier et Luc Lebreux, directeur du service incendie.

164.07-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que lu.

165.07-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024 ET DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance passée suivante :
Séance ordinaire du 10 juin 2024, avec dispense de lecture.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

166.07-24 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2024

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 juin 2024, tels que présentés par le directeur financier pour un total de **61 771,43 \$**.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

POLITIQUE FAMILIALE/MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS(MADA)

**167.07-24 SALON MADA – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
POUR LA TENUE DES RENCONTRES COMMUNAUTAIRES DES
VENDREDIS**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil autorise de participer financièrement à la tenue des rencontres communautaires des vendredis pour un montant de 552,06\$

GREFFE

**168.07-24 AVIS DE MOTION RELATIF À LA GARDE DE COQS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseiller Léopold Briand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement qui a pour objectif d'interdire les coqs dans les fermettes, d'ajouter des normes encadrant les poulaillers et les clapiers ainsi que d'interdire les coqs sur tout le territoire sera adopté.

2024-07-08

**169.07-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT CONCERNANT LA SUBVENTION DÉDIÉE À LA
CONSTRUCTION DE LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT
EXISTANT**

ATTENDU que la MRC du Rocher-Percé a fait produire à l'hiver 2024 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton une étude de marché sur les besoins immobiliers du territoire (Annexe A) afin de bien se positionner sur les besoins réels exprimés par les résidents et futurs résidents du territoire;

ATTENDU que la pénurie de logement demeure un défi important en région;

ATTENDU que cette pénurie est un réel frein au développement économique et ne fait qu'accentuer la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU les coûts de construction est actuellement très élevés compte tenu du marché ainsi que notre situation régionale;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 84.4 de la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*, toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs, à l'exception de logements destinés à des fins touristiques.;

ATTENDU que ces mesures d'aide financière entraîneront à terme des revenus additionnels et, de façon générale, stimuleront l'économie et le développement de la Ville;

ATTENDU que l'avenir de notre Ville passe nécessairement par une augmentation de nos revenus et par une stimulation, par la Ville, de l'activité économique;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le 8 juillet 2024 et qu'un projet dudit règlement y a été déposé séance tenante;

POUR CES RAISONS,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseiller Gaston Leblanc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté et propose par la présente, que le document intitulé « Projet de règlement VGR-739 – RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION VISANT À FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET LA LOCATION ANNUELLE DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS RÉSIDENTIELLES » est adopté.

**DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

**170.07-24 COURANT CULTUREL – DEMANDE DE PARTENARIAT
FINANCIER ET TECHNIQUE – TOURNÉE 2024 COMPAGNIE
MARIE CHOUINARD (DANSE CONTEMPORAINE)**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil autorise de participer financièrement pour un montant de 200\$.

2024-07-08

**171.07-24 CJE OPTION-EMPLOI – COOP D'INITIATION À
L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF (CIEC) DEMANDE DE
PARTENARIAT FINANCIER**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Suite à la demande de de soutien financier en lien avec l'implantation d'une Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEQ), le conseil autorise un don 500\$ assorti d'un montant supplémentaire de 500\$ en contrats garantis.

**DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**172.07-24 AUTORISATION – TRANSMISSION D'UN PRÉAVIS DE NON-
RENOUVELLEMENT – ENTENTE AVEC LA CAUREQ**

CONSIDÉRANT QUE, le 1^E décembre 2009, un contrat est intervenu entre la Ville de Grande-Rivière et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (ci-après la « CAUREQ ») quant à la prise et le traitement des appels logés au 9-1-1 en provenance du territoire de la ville de Grande-Rivière (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat a été subséquemment renouvelé pour des périodes successives de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat vient à échéance le 1^e décembre 2024 et qu'il se renouvellera automatiquement pour une période de 5 ans à défaut de transmission d'un préavis à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certains termes du Contrat;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil informe la CAUREQ qu'il n'entend pas renouveler le Contrat dans sa forme actuelle et qu'il souhaite qu'un nouveau contrat intervienne entre les parties;

QUE : Le conseil autorise la direction générale à transmettre au CAUREQ un préavis d'intention à cet effet et à négocier les termes d'un nouveau contrat, pour et au nom de la Ville.

2024-07-08

173.07-24 ACQUISITION DE LA PLATFOME MUNYS TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a développé une nouvelle plateforme servant à la gestion des obligations des fonctions de directeurs généraux, greffiers et trésoriers;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil autorise l'acquisition de la plateforme Munys afin de l'intégrer à ses pratiques et ce, pour la somme de 405\$ taxes en sus.

174.07-24 ÉDILEX - RENOUELEMENT D'ABONNEMENT – CONTRAT FERME D'UNE DURÉE DE 3 ANS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier utilisent l'application WEB Édilex pour la rédaction d'appels d'offres

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil autorise le renouvellement d'un contrat ferme de 3 ans avec Édilex au montant de 16 908,78\$ taxes en sus.

2024	2025	2026
5 470,50\$ +tx	5 634,62\$ +tx	5 803,66\$ +tx

**175.07-24 FOURNITURE EN SEL DE DÉGLAÇAGE – SEL WARWICK –
AUTORISATION**

ATTENDU QUE, la Ville de Grande-Rivière avait manifesté son intention, par résolution, de participer à un programme d'achat regroupé de sel de déglacage dont le mandat d'appel d'offres public avait été donné à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QU'au terme de ce processus d'appel d'offres, la Ville de Grande-Rivière n'apparaît pas dans la liste des municipalités à approvisionner pour la saison 2024;

ATTENDU QUE, la municipalité a reçu une soumission à prix compétitif d'un fournisseur en sel de déglacage pour répondre à ses besoins pour la prochaine saison hivernale;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré à Sel Warwick Inc. pour l'approvisionnement de 180 tonnes de sel de déglacage à un taux de 149,00 \$ la tonne (taxes en sus), livraison incluse.

2024-07-08

**176.07-24 SOUTIEN PROFESSIONNEL AU PROCESSUS DE DOTATION DU
POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – SAFIRE
CONSEIL RH INC. – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

ATTENDU QUE la période de réception des candidatures au poste de directeur des travaux publics a pris fin le 21 juin 2024 à midi;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé l'accompagnement d'une ressource professionnelle en ressources humaines afin de pourvoir le poste de directeur des travaux publics au sein de l'équipe de la Ville de Grande-Rivière;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu une offre de services de la Firme Safire Conseil RH Inc. à un prix jugé très raisonnable.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré au montant de 2555,00\$ (taxes en sus) à la Firme Safire Conseil RH Inc. pour un accompagnement professionnel au processus de dotation du poste de directeur des travaux publics.

**177.07-24 POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – DÉSIGNATION
DES MEMBRES DU COMITÉ DE DOTATION – NOMINATIONS ET
MANDATS**

ATTENDU QUE la firme en ressources humaines Safire Conseil RH Inc recommande à la Ville de Grande-Rivière de former un comité de dotation pour participer au processus d'embauche du nouveau directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE, selon les disponibilités de la firme en ressources humaines, le processus d'embauche doit être terminé, au plus tard, le 29 juillet 2024.

ATTENDU QUE ce comité doit être composé du directeur général, d'un employé, ainsi que d'un élu à titre d'observateur.

ATTENDU QUE le directeur général recommande la nomination d'un membre-suppléant sur ledit comité en raison de la période de vacances estivales des employés.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal nomme les personnes suivantes à faire partie dudit comité de dotation :

2024-07-08

NOMS	FONCTION	MANDAT
Kent Moreau	Directeur général	Auditeur et évaluateur
Jean-Yves Boutin	Employé syndiqué	Auditeur et évaluateur
Jacques Berthelot	Employé-cadre (membre-suppléant)	Auditeur et évaluateur
Gaston Leblanc	Élu	Observateur

178.07-24 COUVERTURE DU RÉSEAU CELLULAIRE TÉLUS – DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE QUALITÉ – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la qualité du réseau cellulaire est médiocre dans plusieurs secteurs de la Ville de Grande-Rivière, notamment dans le centre-ville de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entrave les activités économiques et administratives, voire, le développement de plusieurs organisations ayant pignon sur rue dans la Ville de Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE certaines infrastructures de la municipalité pourraient contribuer à améliorer ce service, avec l'appui du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment procédé à l'annonce d'investissements majeurs dans le domaine des télécommunications pour le déploiement et l'amélioration du réseau cellulaire en Gaspésie;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate le directeur général à faire parvenir, à Télus, une lettre de demande d'intervention visant une analyse approfondie et un rétablissement rapide de la couverture du réseau cellulaire sur le territoire de la Ville de Grande-Rivière.

**179.07-24 FERMETURE DU CIRCUIT DE MOTOCROSS DE GRANDE-RIVIÈRE
– DISPOSITION DU CAMION CITERNE 1977 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la Ville de Grande-Rivière avait cédé, par résolution, son ancien camion-citerne de l'année 1977 au Club de motocross de Chandler pour permettre l'arrosage du circuit;

CONSIDÉRANT QUE ledit véhicule est revenu à Grande-Rivière avec la construction d'un circuit fermé sur la rue St-Hilaire par l'organisme MX-GR;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pris la décision de mettre fin à ses activités à l'été 2022 et que le véhicule est toujours sur ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble a communiqué avec le directeur général pour lui permettre de disposer dudit véhicule dans le respect des conditions de la résolution 103.15;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière n'entend pas reprendre possession dudit véhicule.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise l'organisme MX-GR à disposer du camion-citerne de l'année 1977 selon ses désirs.

QUE : Le directeur général soit mandaté à négocier les termes de la nouvelle entente, pour et nom de la Ville de Grande-Rivière.

2024-07-08

**180.07-24 HALTE ROUTIÈRE GRANDE-RIVIÈRE OUEST – PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE AVEC ACCÈS UNIVERSEL
(PHASE 1 – CONSTRUCTION DE LA DALLE DE BÉTON) – APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a reçu une confirmation d'une aide financière maximum non-remboursable de 100 000 \$ au fonds d'aide aux organismes de la MRC du Rocher-Percé pour son projet de construction d'un bloc sanitaire avec accès universel à la halte routière de Grande-Rivière ouest;

CONSIDÉRANT que *Construction du Rocher Inc, division ingénierie*, a déposé, à la ville, les plans et devis pour la construction de la structure du bâtiment et ce, avec estimation des coûts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière désire procéder à la construction de ce bâtiment en deux (2) phases, dont la deuxième se veut la construction de la structure du bâtiment;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général a lancé des appels d'offres sur invitations auprès des entrepreneurs en construction, payeurs de taxes foncières

à la Ville de Grande-Rivière, pour les travaux de construction (Phase 1) de la dalle de béton de la nouvelle halte routière de Grande-Rivière Ouest;

181.07-24 HALTE ROUTIÈRE GRANDE-RIVIÈRE OUEST – PROJET DE CONSTRUCTION D’UN BLOC SANITAIRE AVEC ACCÈS UNIVERSEL (PHASE 2 – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT) – APPEL D’OFFRES SUR INVITATIONS– AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a reçu une confirmation d’une aide financière maximum non-remboursable de 100 000 \$ au fonds d’aide aux organismes de la MRC du Rocher-Percé pour son projet de construction d’un bloc sanitaire avec accès universel à la halte routière de Grande-Rivière ouest;

CONSIDÉRANT que *Construction du Rocher Inc, division ingénierie*, a déposé, à la ville, les plans et devis pour la construction de la structure du bâtiment et ce, avec estimation des coûts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière désire procéder à la construction de ce bâtiment en deux (2) phases, dont la deuxième se veut la construction de la structure du bâtiment;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général a lancé des appels d’offres sur invitations auprès des entrepreneurs en construction, payeurs de taxes foncières à la Ville de Grande-Rivière, pour les travaux de construction (phase 2) de la structure du bâtiment de la nouvelle halte routière de Grande-Rivière ouest;

2024-07-08

182.07-24 MUNICIPALISATION DU PARC INDUSTRIEL DES PÊCHES DE GRANDE-RIVIÈRE (MAPAQ) – CONSTRUCTION D’UNE STATION DE POMPAGE D’EAUX USÉES – SYSTÈME D’APPEL D’OFFRES PUBLICS - AUTORISATION

ATTENDU que la Firme Tetrattech QI Inc. a déposé, à la Ville de Grande-Rivière, les plans et devis pour appel d’offres public sur SEAO, avec l’estimation des coûts mise à jour;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a fait état, à la direction régionale du MAPAQ, des besoins financiers à jour pour la réalisation des travaux de construction de ladite station de pompage des eaux usées (PP-5);

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l’autorisation préalable du MAPAQ de procéder à un appel d’offres public sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) pour les travaux de construction de la station de pompage des eaux usées (PP-5);

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à lancer l’appel d’offres public sur le système électronique d’appels d’offre (SEAO) pour les travaux de construction de la station de pompage des eaux usées (PP-5) dans le cadre de la municipalisation du Parc industriel des Pêches Gage Clapperton (MAPAQ).

183.07-24 MUNICIPALISATION DU PARC INDUSTRIEL DES PÊCHES DE GRANDE-RIVIÈRE (MAPAQ) – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR APPEL D’OFFRES ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – MANDAT ET AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal mandate la firme Lavoie Stratégies Corporatives Inc à rédiger le devis pour appel d’offres publics la réalisation des plans et devis avec surveillance de chantier pour les travaux de mise à niveau de l’émissaire industriel du parc industriel de Grande-Rivière dans le cadre de la municipalisation du Parc industriel des Pêches Gage Clapperton (MAPAQ);

2024-07-08

184.07-24 RUE DE LA SOURCE – RÉPARATION DE SECTIONS DE CHAUSSÉE (PAVAGE) – BUDGET SPÉCIAL ISSUE DE REDEVANCES D’EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE BROUSSEAU (CONSTRUCTION DJL) – AUTORISATION ET MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière reçoit une redevance des opérations annuelles de la Carrière Brousseau, propriété de Construction DJL Inc.

CONSIDÉRANT QUE le camionnage de la pierre en provenance de cette carrière accentue l’usure de la chaussée sur la rue de la Source.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Le coût des réparations à la chaussée réalisés à l’été 2024 soit prélevées de ladite redevance des opérations de la Carrière Brousseau, propriété de Construction DJL Inc.

185.07-24 SCULPTURE « LE PIED DANS L’EAU » DE ROGER LANGEVIN – PAIEMENT FINAL

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le paiement final de 12 500\$ pour le paiement final de la sculpture : Le pied dans l’eau.

186.07-24 DEMANDE DE DONS / COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de \$

Fondation du CSSS du Rocher-Percé	1000\$
Club VTT	1200\$

URBANISME

187.07-24 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION LOT 6 211 701

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 0019.24, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 3 juillet 2024, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 6 211 701 ayant frontage sur la rue Belle-Vue le tout étant conforme aux exigences du règlement #UGR-006(PIIA).

2024-07-08

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

188.07-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 21h15.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine B-Hautcoeur, Greffière